

PRIMATURE

CABINET



BURKINA FASO

*Unité - Progrès - Justice*

## **DISCOURS SUR LA SITUATION DE LA NATION 2020**

De son Excellence Monsieur Christophe Joseph Marie DABIRE,  
Premier Ministre, Chef du Gouvernement du Burkina Faso

*Prononcé devant l'Assemblée Nationale*



*Ouagadougou, le 20 mai 2021*

**Monsieur le Président,**

**Honorables Députés,**

**Mesdames et Messieurs,**

Le 4 février dernier, j'ai présenté à votre auguste Assemblée la feuille de route de mon Gouvernement dont l'objectif ultime est de porter les chantiers définis par le Président du Faso, Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE, dans son programme quinquennal 2021-2025.

À l'issue de cet exercice, vous m'avez accordé votre confiance pour la conduite de l'action gouvernementale. Vous vous êtes ainsi engagés à nous accompagner pour relever les nombreux défis du développement économique et social du Burkina Faso.

Aujourd'hui, je suis devant vous pour dresser le bilan de nos actions précédentes visant à apporter des réponses appropriées aux attentes des Burkinabè.

Malgré toutes les difficultés rencontrées dans le déploiement de nos politiques publiques, nous avons pu, d'une part, contenir les effets pervers des crises multiples qui ont fragilisé notre pays et, d'autre part, opérationnaliser les grands engagements du Président du Faso. Toute chose qui a permis à S.E.M. Roch Marc Christian KABORE de sceller avec le peuple burkinabè un nouveau contrat social pour les cinq (5) années à venir.

**Honorables Députés ;**

L'année 2020 a été pour notre peuple une période difficile sur le plan sécuritaire, du fait de la persistance des attentats meurtriers perpétrés par les groupes armés terroristes.

Pour y faire face, le Gouvernement a poursuivi le renforcement des moyens logistiques et matériels de nos Forces de Défense et de Sécurité (FDS), dans le cadre de la loi de programmation militaire 2018-2022.

Nous avons également repositionné nos unités combattantes sur le terrain dans le sens d'améliorer leur occupation du territoire national, tout en travaillant à renforcer leur coordination et leur complémentarité.

Par ailleurs, l'adoption par votre auguste Assemblée, de la loi portant institution de Volontaires pour la Défense de la Patrie, le 12 mars 2020, a favorisé la mobilisation de supplétifs locaux déterminés et engagés pour la défense de leurs terroirs. Leurs actions ont souvent mis à mal les groupes armés terroristes.

Le Gouvernement apprécie à sa juste valeur la contribution efficace de la communauté internationale et des pays amis qui nous accompagnent dans cette lutte.

Notre coopération dans le cadre du G5-Sahel et de la Coalition pour le Sahel, d'une part, le déploiement du Programme de Sécurisation et de Stabilisation du Sahel (P3S), d'autre part, sont de nature à consolider les résultats de nos efforts.

Nous sommes conscients des dysfonctionnements qui persistent dans notre système de sécurité nationale, mais nous travaillons à les corriger, dans le souci d'accroître l'efficacité de nos unités combattantes.

### **Honorables Députés,**

A côté de l'action militaire de lutte contre le terrorisme, nous avons agi dans trois directions complémentaires, en vue de renforcer la sécurité et la cohésion sociale.

Suivant la première direction, nous avons su actionner le levier du développement des zones à défis sécuritaires, en intensifiant les réalisations des infrastructures sociales, économiques et sécuritaires.

Ces actions ont été menées dans le cadre du Programme d'urgence pour le Sahel élargi et du Programme de développement des économies locales (PADEL).

A travers le PADEL, l'Etat a investi plus de 63 milliards de FCFA depuis 2017.

Cette importante allocation budgétaire nous a permis de réaliser des infrastructures économiques, soutenir des promoteurs d'unités de production informelles et apporter des soutiens financiers pour l'inclusion des personnes vulnérables dans les régions à défis sécuritaires.

De même, de 2017 à 2020, nous avons investi, à travers le PUS élargi, environ 242 milliards FCFA, notamment dans la réalisation de forages, de formations sanitaires, d'écoles primaires, de pistes rurales ainsi que dans la construction de commissariats et dans les transferts monétaires aux ménages vulnérables.

Notre conviction est que la lutte contre le terrorisme ne saurait être exclusivement militaire. Il nous faut certes gagner les combats au front pour stabiliser et sécuriser le territoire, mais il nous faut surtout gagner la bataille du développement économique et social dans ces zones, pour renforcer le ciment de notre vivre-ensemble.

De là, découle la deuxième direction de la lutte contre l'insécurité et le terrorisme. Elle est relative à nos efforts dans le domaine humanitaire.

Le nombre de Personnes Déplacées Internes (PDI), d'environ 1,2 million, nous interpelle et nous travaillons à améliorer leur prise en charge, avec le soutien des Partenaires Techniques et Financiers, les ONG et Associations nationales, ainsi que les personnes de bonne volonté.

Je reconnais qu'il reste encore beaucoup à faire, car au-delà des PDI, le Gouvernement se préoccupe également de la survie des personnes vulnérables des zones sous défis sécuritaires.

En effet, nous devons assurer l'approvisionnement en vivres de toutes ces populations, parfois au péril de la vie des escortes.

A travers la troisième direction de la lutte contre le terrorisme, le Gouvernement encourage les mécanismes traditionnels et endogènes de prévention et de gestion des conflits.

Il s'agit notamment de la sensibilisation pour freiner l'enrôlement par les groupes armés terroristes des fils et des filles de notre pays. Il n'est un secret pour personne que parmi leurs combattants, figurent aujourd'hui des jeunes burkinabè qui ont pris les armes contre leur patrie.

Notre devoir est de travailler à les ramener à la maison, grâce à l'action patriotique des leaders d'opinion, des religieux, des coutumiers et autres personnes de ressources de leurs communautés d'origine.

A ces anonymes, initiateurs de mécanismes endogènes de réconciliation, je témoigne la reconnaissance du Gouvernement pour l'excellent travail qu'ils mènent dans la lutte contre la radicalisation et pour le renforcement de notre vivre-ensemble. Ces actions sont en phase avec la voie tracée par le Président du Faso.

### **Monsieur le Président,**

L'adaptation de notre stratégie de lutte contre les forces du mal a porté incontestablement des résultats positifs en fin 2020 que nous avons pu apprécier à l'aune :

- de l'accalmie relative sur le front,
- du ralentissement des tueries de masse des populations innocentes,
- du retour de certaines Personnes Déplacées Internes dans leurs terroirs.

Nous devons ces victoires à la résilience du peuple burkinabè qui n'a jamais baissé les bras dans cette guerre injuste qui lui a été imposée. Nous devons également ces résultats à nos FDS et VDP à qui je rends hommage pour les sacrifices consentis.

J'exprime ma profonde compassion à l'endroit des familles victimes des conséquences néfastes de ces barbaries et je m'incline respectueusement devant la mémoire de ceux tombés au front.

Toutefois, la recrudescence et la violence des récentes attaques terroristes dans les régions de l'Est, du Nord et du Sahel, viennent nous rappeler très opportunément que le

combat contre le terrorisme est une lutte de longue haleine et que seule, l'union sacrée des filles et fils de notre pays peut permettre d'en venir à bout.

C'est pourquoi, tout en poursuivant le renforcement du maillage du territoire national pour sécuriser nos villes et nos campagnes, j'invite tous les Burkinabè à se mobiliser pour lutter contre la radicalisation et l'extrémisme violent, combattre la stigmatisation et bannir le repli identitaire qui sont sources de conflits meurtriers.

**Monsieur le Président,**

**Honorables Députés,**

*L'année 2020 a aussi été caractérisée par l'apparition de la pandémie du COVID-19 dans notre pays.*

Comme partout ailleurs dans le monde, le Gouvernement a, dans un premier temps, appréhendé la propagation de cette pandémie et ses conséquences sous l'angle purement sanitaire.

Cette perception a amené le Gouvernement à adopter un Plan de préparation et de riposte d'un coût d'environ 160 milliards de FCFA pour endiguer la transmission communautaire de la maladie et assurer, le cas échéant, la prise en charge hospitalière des cas graves.

Cette phase de notre lutte contre le coronavirus a été gérée par les professionnels de la santé, les volontaires et les agents communautaires, organisés par le Centre des opérations de réponse aux urgences sanitaires (CORUS).

Les leçons apprises de la gestion de cette crise sanitaire et l'ampleur de ses effets sur le développement de notre pays, ont inspiré le Président du Faso, à ordonner la création du Comité national de gestion de la crise du COVID-19 dont la mission est d'apporter une réponse holistique aux conséquences néfastes de cette pandémie.

Dès lors, le Gouvernement a adopté le plan national de riposte au COVID-19. D'un montant de 391 milliards FCFA, ce plan prend en compte la réponse sanitaire ainsi que la couverture des mesures sociales et de relance économique annoncées par le Chef de l'Etat, dans son adresse à la Nation, le 02 avril 2020.

Je m'en voudrais de ne pas souligner la contribution de nos partenaires techniques et financiers dont les conseils avisés ont fait évoluer positivement notre manière d'appréhender les différentes facettes du COVID-19.

**Monsieur le Président,**

Je reconnais avec vous que la gestion de cette pandémie a été très difficile, aussi bien pour le Gouvernement, que pour tous les Burkinabè. Elle a été émaillée d'incidents regrettables.

Tout en m'inclinant sur la mémoire de ceux que nous n'avons pu sauver, je peux affirmer que le Burkina Faso a réussi à sauvegarder l'essentiel, lorsque l'on considère les indicateurs de l'évolution de la maladie ici et ailleurs.

Les résultats positifs réalisés à cette étape sont à mettre à l'actif de l'ensemble des acteurs impliqués dans la lutte contre cette pandémie. Ils se sont investis. Ils se sont sacrifiés. Certains ont été contaminés. D'autres ont même perdu la vie. Je leur rends un hommage mérité.

Je me réjouis de ce que notre peuple ait accepté d'appliquer les mesures-barrières et les restrictions de liberté décidées par le Gouvernement.

Toutefois, je rappelle que le COVID-19 n'est pas derrière nous. C'est pourquoi, il nous faut poursuivre notre mobilisation pour le respect des mesures-barrières et nous préparer à la vaccination.

Comme le dit l'adage, mieux vaut prévenir que guérir. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement prépare la phase d'introduction du vaccin dans notre pays.



Prenant appui sur notre longue et riche expérience en matière de vaccination, un plan national de déploiement de l'opération a été élaboré à cet effet.

Ce document fait le point de la logistique disponible et des capacités de notre système de santé à gérer le processus lié à la particularité de ces vaccins.

Il définit également les populations cibles à prioriser et la communication à entreprendre, afin de favoriser une adhésion volontaire et massive à la campagne.

**Monsieur le Président,**

**Honorables Députés,**

Sur le plan politique, l'année 2020 a marqué la fin du premier mandat de S.E.M. Roch Marc Christian KABORE. Dès lors, bon nombre d'analystes l'ont qualifiée d'année de tous les dangers pour notre pays.

En effet, la survenue du COVID-19, couplée aux défis sécuritaires persistants, aurait pu servir de prétexte pour le report des élections, ouvrant ainsi la porte à une crise politique majeure. Pour éloigner de notre pays le spectre d'une telle situation, le Président du Faso a initié un dialogue fécond, entre les partis politiques de l'opposition et de la majorité, afin de procéder aux réformes consensuelles devant régir lesdites élections.

Les résultats de cette initiative ont servi de socle sur lequel la CENI a bâti sa démarche pour organiser des élections libres, transparentes, crédibles et apaisées, acceptées par tous.

Ces élections qui ont connu la participation, pour la première fois, des Burkinabè de l'extérieur, concrétisent l'engagement du Président du Faso de permettre à notre diaspora de prendre part aux scrutins électoraux nationaux.

Je félicite l'ensemble des acteurs du processus électoral, en particulier la classe politique burkinabè, dont la maturité a permis la consolidation de notre démocratie.



Nous devons saluer la vision et le leadership éclairés du Président du Faso qui a su opérer des choix politiques pertinents ayant favorisé l'organisation réussie de ces élections ? dans un contexte sécuritaire et sanitaire difficile.

Il nous appartient maintenant de travailler à parachever le processus en cours, par l'organisation des élections municipales à venir, dans des conditions optimales.

**Monsieur le Président,**

**Honorables Députés,**

*L'échéance du Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020 constitue un des marqueurs significatifs de l'évolution de la situation nationale.*

Au terme de l'exécution de ce référentiel, dans un contexte particulièrement éprouvant, notre pays a fait preuve d'une forte capacité de résilience aux aléas de tous genres. En effet, malgré les différentes adversités, le taux de croissance économique annuel moyen est ressorti à 6,2%, entre 2016 et 2019. En 2020, il a fléchi en s'établissant à 2,5%.

Cette croissance, somme toute positive, doublée d'une maîtrise de l'inflation autour de 1,4%, est une preuve de la bonne tenue de l'économie nationale dans un monde en pleine récession.

Je me permets de rappeler que le PNDES 2016-2020 est le référentiel national de développement qui a organisé les engagements du premier quinquennat du Président du Faso, selon les trois axes stratégiques ci-après :

- réformer les institutions et moderniser l'administration publique ;
- dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois ;
- développer le capital humain.

Les actions engagées en vue de réformer les institutions et de moderniser l'administration publique ont eu pour but de répondre aux exigences d'efficacité, de transparence et de redevabilité, socles de la gouvernance vertueuse que nous appelons de tous nos vœux.

Au titre de la gouvernance politique, en sus du processus électoral dont j'ai évoqué les succès plus haut, le Gouvernement a poursuivi ses efforts en faveur de la consolidation de l'Etat de droit.

Ainsi, en matière de justice, il a œuvré au renforcement de l'appareil judiciaire, en achevant la construction de nouveaux Tribunaux de Grande Instance (TGI) comme celui de Pô, de Ouaga II et de Boulsa, l'objectif étant d'améliorer l'accès de nos populations à la justice.

De même, dans le souci d'accroître les performances des pôles judiciaires en matière de lutte contre les crimes économiques et le terrorisme, des actions ont été engagées pour conforter leurs capacités techniques et opérationnelles.

Cela a permis aux pôles ECOFI des TGI de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso, de juger une douzaine de dossiers de crimes économiques et financiers au cours de l'année 2020.

Quant au pôle de lutte contre le terrorisme, les premières audiences seront programmées avec l'opérationnalisation du TGI Ouaga II.

Je voudrais rappeler que la création et l'opérationnalisation de ces pôles spécialisés constituent une innovation majeure introduite dans notre système judiciaire au cours du quinquennat passé.

Tout en félicitant l'ensemble des acteurs du monde judiciaire, je voudrais les inviter à plus de diligence dans l'instruction et le jugement des dossiers pendants devant les juridictions.

La construction de l'Etat de droit, c'est également le respect et la promotion des droits humains. En la matière, toutes nos actions en faveur de la restauration de la paix, de la

sécurité et de la justice se sont déroulées, en prenant en compte cette dimension de la gouvernance démocratique.

C'est dans ce sens que des actions de formation, d'information et de sensibilisation sur diverses thématiques des droits humains et du Droit international humanitaire, ont été menées au cours de l'année 2020.

Ces sessions ont concerné les Forces de défense et de sécurité, des acteurs judiciaires et des organisations de la société civile.

Par ailleurs, le Gouvernement a entretenu des relations de partenariats dynamiques avec la Commission nationale des droits humains, les organisations nationales et régionales de défense des droits de l'homme et le Haut-commissariat des Nations unies pour les droits de l'homme. Leurs observations et critiques sont toujours examinées avec attention par le Gouvernement, parce qu'elles contribuent à l'approfondissement de notre démocratie.

La construction de l'Etat de droit, c'est enfin le respect des libertés individuelles et collectives.

Sur ce point, malgré le contexte de crise sécuritaire et sanitaire, doublée d'une fronde sociale jamais égalée dans notre pays, le Gouvernement s'est imposé une conduite exemplaire dans ce domaine.

Il en va de même du respect de la liberté de presse et d'accès à l'information.

Sur ce plan, entre 2016 et 2020, nous avons élargi la couverture du territoire par les médias publics et soutenu l'exploitation du réseau de diffusion de la TNT. Ces actions ont permis entre autres, de porter le taux de couverture télévisuelle de 45,5% en 2015 à 98% dès 2019, et le taux de couverture de la radiodiffusion nationale de 48% à 96% sur la même période.

En 2020, nous avons maintenu les subventions au profit des entreprises de presse privée pour un montant global de 400 millions FCFA et fourni des formations aux professionnels du secteur.

A cela, s'ajoute la réforme du fonds d'appui aux médias privés qui octroie désormais, outre les subventions, des prêts pour l'équipement et l'investissement.

Suite à l'appel à la trêve sociale lancé par le Président du Faso en décembre 2018, le Gouvernement n'a eu de cesse d'impulser un dialogue fécond et constructif avec ses partenaires du monde du travail. Dans le dialogue sectoriel difficile dans lequel chaque membre du Gouvernement est appelé à s'investir, nous avons apprécié à leur juste valeur, les contributions positives de certaines institutions telles que le Haut Conseil du Dialogue Social et le Médiateur du Faso.

## **Monsieur le Président**

### **Honorables Députés**

Dans le domaine de la gouvernance administrative et locale, le Gouvernement a opté pour une complémentarité optimale entre déconcentration et décentralisation, afin d'accélérer l'accès des populations aux services sociaux de base sur l'ensemble du territoire national.

Il s'agit de doter les entités déconcentrées de moyens humains, techniques, financiers et matériels, afin de faciliter leurs missions de soutien aux collectivités territoriales.

Pour atteindre cet objectif, nous avons créé l'Agence nationale d'appui au développement des collectivités territoriales et amorcé l'accélération du transfert des compétences et de ressources en direction de ces entités.

Enfin, l'opérationnalisation du Fonds minier de développement local constitue un des acquis majeurs de la mise en œuvre de notre politique de décentralisation. Entre 2019 et 2020 le Fonds a contribué pour 77,7 milliards FCFA au financement des plans communaux de développement.

La célébration tournante de la fête de l'Indépendance participe également à changer le visage de nos villes à l'intérieur du Burkina Faso et permet d'amorcer une dynamique de développement local.

C'est dans cette optique que se situe l'organisation réussie du 11 décembre 2020 à Banfora, sous le thème : « *Cohésion nationale et engagement patriotique pour un développement durable du Burkina Faso dans un contexte d'insécurité et de COVID-19* ».

Les investissements structurants réalisés à cette occasion, concourent à enclencher une nouvelle dynamique de développement de la ville de Banfora et de l'ensemble de la région des Cascades.

Je voudrais traduire ma reconnaissance aux filles et aux fils de cette région qui se sont investis pour le succès de l'organisation de la fête nationale.

Je me réjouis des succès engrangés dans les domaines de la décentralisation et de la déconcentration, même si les défis sécuritaires persistants ont plombé la réalisation de nos actions dans certaines régions.

Pour soutenir cette dynamique positive, le Gouvernement procédera également à la finalisation de la Loi de programmation financière et du nouveau Code général des collectivités territoriales. Ces projets de textes seront soumis à l'attention de votre auguste Assemblée pour adoption.

**Monsieur le Président,**

**Honorables Députés,**

Afin d'améliorer l'efficacité de l'administration publique dans son ensemble, nous avons entrepris des actions dans le sens d'une digitalisation accrue des différents services.

Ainsi, au niveau de la Fonction publique, une plateforme électronique prenant en compte tous les concours, et dont l'interface est adaptée aux appareils mobiles, permet d'étendre l'inscription en ligne de l'ensemble des candidats.

En outre, la réforme des corrections électroniques introduite en 2019 avec le scannage a été poursuivie, sans oublier l'innovation majeure qui est l'introduction de la composition en ligne.

Au-delà des actes de recrutement, le processus de digitalisation s'est étendu à d'autres services publics.

La plateforme du guichet virtuel de l'administration publique lancée en 2018 compte à ce jour, plus de cinq cents procédures administratives des Ministères et Institutions. Je citerai à titre illustratif, la mise en place du système E-CIVIL de génération automatique du « registre numérique national de l'Etat civil ».

Nous avons également renforcé la digitalisation de l'administration fiscale qui permet aujourd'hui aux contribuables d'effectuer en ligne plusieurs procédures liées à leurs opérations fiscales. Ces innovations ont contribué à accroître les recettes fiscales de 8,6% en moyenne par an, entre 2016 et 2020.

L'amélioration du recouvrement des recettes fiscales n'est pas le seul acquis à mettre à l'actif de notre gouvernance économique et financière.

A ce sujet, au cours des 5 dernières années, nous avons réalisé des progrès sur le chantier de la diversification des instruments de financement de notre économie.

En effet, les efforts continus du Gouvernement nous ont permis de créer et d'opérationnaliser la Banque Agricole du Faso, la Caisse des Dépôts et Consignations ainsi que les instruments de financement de l'entrepreneuriat, tels que le Programme Burkina Start-Up, le Programme d'appui à l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes, le Fonds national de la finance inclusive (FONAFI).

Les acquis en matière de gouvernance économique et financière, concernent également la planification et la gestion du développement, désormais régies par un texte législatif et le passage dès 2017, au budget-programme comme mode de gestion du budget de l'Etat.

Cette option permet au Gouvernement de mieux maîtriser ses dépenses budgétaires, en déléguant la fonction d'ordonnateur aux chefs de départements et d'institutions.

C'est ainsi que dans le cadre de la réduction du train de vie de l'Etat, nous avons pris un ensemble de mesures portant sur la rationalisation de l'équipement en matériel roulant des institutions, la réglementation des baux administratifs et la fusion de certaines de nos écoles nationales de formation professionnelle en instituts.

Le recours au budget-programme contribue également à l'assainissement de nos finances publiques, parce qu'il renforce nos actions de lutte contre la corruption. En la matière, je salue le travail remarquable de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption dont les résultats obtenus seront davantage consolidés par la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption en cours d'élaboration.

Le Gouvernement, pour sa part, s'investira à parachever les réformes visant à renforcer l'efficacité de cette institution.

Pour améliorer la viabilité des finances de l'Etat dans l'avenir, mon Gouvernement renforcera ses actions en matière de maîtrise de la dépense courante et de stimulation du rendement de la fiscalité.

**Monsieur le Président,**

**Mesdames et Messieurs les Députés,**

Notre ambition de dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois a été contrariée par les effets des crises successives que le Burkina Faso a connues entre 2016 et 2020. Toutefois, de nombreux secteurs d'activités ont produit des résultats plus que satisfaisants.

Ainsi, **dans le domaine de l'énergie**, nous avons pu porter la puissance électrique disponible du pays de 325 Mégawatts en 2015 à 800 Mégawatts en 2020 et faire passer le nombre de localités électrifiées de 552 à 1 511 sur la même période.

En dépit des progrès sensibles réalisés ces dernières années, les récents délestages viennent nous rappeler que l'offre énergétique reste insuffisante pour satisfaire une demande en croissance continue.



Nous devons donc accélérer le démarrage des projets de centrales électriques financés par la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement pour renforcer notre potentiel de production et accroître l'efficacité énergétique dans le cadre de notre stratégie de mix énergétique.

Dans ce sens, nous pouvons nous réjouir de l'acceptation en 2020, par le *Millennium Challenge Corporation*, du second compact du Burkina Faso, centré sur l'énergie.

Ce programme apportera des solutions appropriées à l'amélioration du stockage de l'énergie solaire, au transport de l'électricité et au renforcement de la gouvernance du secteur.

Dans le domaine des **Technologies de l'Information et de la Communication**, des avancées importantes ont été enregistrées en matière d'infrastructures, avec le déploiement de 1 226 km de fibre optique, dans le cadre du projet Backbone national des télécommunications.

Il en est de même avec la mise en place du point d'atterrissage virtuel de Bobo-Dioulasso qui s'ajoute à celui de Ouagadougou, mis en service en 2018.

Pour l'exploitation efficace de ces équipements, nous avons acquis de la bande passante internationale qui a permis de porter sa capacité de 12 à 60 Gigabits par seconde, entre 2015 et 2020.

Ces efforts ont permis d'une part, de réduire de 84% le coût d'acquisition de la bande passante internationale par les fournisseurs d'accès internet et de porter le taux d'utilisation de l'Internet de 6% à 30% entre 2015 et 2019.

Au niveau du **désenclavement intérieur et extérieur de notre pays**, malgré les arrêts de travaux occasionnés par la situation sécuritaire, nous avons achevé 1 028 km de routes en travaux de bitumage, de renforcement ou d'entretien périodique.

Nous avons également engagé le bitumage de 1 192 autres kilomètres. Pour les pistes rurales, les travaux d'aménagement concernent un linéaire total de 3 548 km dont 2 135 km sont achevés.

Notre ambition est d'accélérer l'achèvement des chantiers en cours ainsi que le démarrage des nouveaux projets de désenclavement dont les financements sont acquis.

Toutes ces actions de renforcement des secteurs de soutien à la production, ont permis de consolider les performances des secteurs productifs.

Je voudrais saluer particulièrement le dynamisme du secteur privé dont les investissements directs sont passés de 114 milliards en 2019 à 173 milliards FCFA en 2020, soit un accroissement de 52%.

Dans le secteur des **productions agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique**, nous avons incontestablement réalisé de résultats satisfaisants matérialisés par l'accroissement de la production céréalière de près de 5% par rapport à la campagne agricole écoulée et de 13% comparativement à la moyenne des 5 dernières années.

Cette hausse de la production observée malgré le recul des superficies emblavées de plus de 181 mille hectares, est le fruit de notre accompagnement à l'endroit des producteurs.

Elle traduit aussi les retombées de nos investissements dans les aménagements agricoles dont la superficie totale réalisée, de 2016 à 2020, est d'environ 31 000 ha, bas-fonds et périmètres irrigués compris.

Outre l'équipement et l'investissement, nous avons accompli de nombreuses réformes institutionnelles en vue de moderniser et accroître la productivité du monde rural. Il s'agit notamment :

- de l'adoption du code des investissements agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique ;
- de la mise en place de l'assurance agricole et du fonds de développement agricole ;
- du recours aux moyens électroniques pour la distribution des intrants agricoles ;

- de la mise en place du modèle d'exploitation agricole innovante, performante et résiliente.

Nous devons tout de même accélérer la mise en place de l'unité de montage des tracteurs et de l'usine d'engrais phosphaté, ainsi que l'opérationnalisation de la Centrale d'achat des intrants et matériels agricoles.

Dans le sous-secteur des **ressources animales et halieutiques**, l'action menée par le Gouvernement depuis 2016 a permis d'améliorer les taux de vaccination de la volaille et des ruminants contre les différentes pathologies animales, d'améliorer la disponibilité des intrants et de valoriser la production animale.

Au titre de la valorisation de la production, les réalisations les plus visibles concernent incontestablement l'abattoir frigorifique de Kaya et celui de Ouahigouya en finition.

Nous poursuivons les démarches pour la réalisation des autres projets structurants de ce sous-secteur tels que la mise en place de la centrale d'achat de médicaments vétérinaires, de l'unité de production de vaccins pour animaux et le développement des bassins laitiers de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso.

### **Honorables Députés,**

Dans le domaine de la promotion de l'industrie et de l'artisanat, le Gouvernement a mené deux types d'actions.

Nous avons tout d'abord favorisé l'implantation de nouvelles unités de transformation, en poursuivant l'opérationnalisation du nouveau code des investissements et en aménageant des zones industrielles.

Nous avons ensuite accompagné l'artisanat dans la filière du textile/coton, en dotant des coopératives de métiers à tisser (opération 10 000 métiers) et en labélisant certains de nos produits.

Nous avons enfin renforcé le lien entre la production et l'écoulement des produits industriels, en régulant davantage le marché intérieur par le maintien des mesures relatives aux autorisations spéciales d'importation, en renforçant la lutte contre la fraude et la contrefaçon et en faisant la promotion de la consommation des produits locaux.

**Concernant le cas particulier de l'industrie minière**, le Gouvernement a doté le secteur de lois et textes d'application dont la finalité est d'accroître son impact sur le reste de l'économie.

Notre pays bénéficie aujourd'hui des retombées significatives de ces réformes, tant sur le plan de la production, notamment de l'or, que sur celui de la contribution aux finances publiques. Ainsi, la production d'or est passée de 36,5 tonnes en 2015 à plus de 60 tonnes en 2020.

Cela a permis de faire passer la contribution aux recettes du budget de l'Etat, de 168,5 milliards FCFA en 2015 à 322,3 milliards de FCFA en 2020.

L'achèvement en 2020 des processus d'opérationnalisation des trois fonds miniers institués en 2015 permet aujourd'hui :

- d'améliorer le financement du développement local ;
- d'engager la réhabilitation et la fermeture des mines en fin de vie ;
- de poursuivre la recherche géologique, minière et le soutien à la formation sur les sciences de la terre.

En ce qui concerne les transports, la culture, le tourisme, les sports et loisirs, l'application des mesures barrières et de restriction des libertés résultant de la lutte contre la pandémie du COVID-19 a impacté négativement leurs activités.

La suspension de grandes manifestations internationales, la mise en quarantaine des villes, ont été de nature à freiner le déploiement de leurs activités.

Cependant, l'accompagnement du Gouvernement a permis :

- de mettre en œuvre le programme de modernisation du parc de camions poids lourds, à travers la subvention de l'importation de 900 camions neufs ;

- d'améliorer la mobilité urbaine et interurbaine grâce à l'accroissement du parc de véhicules de la SOTRACO et l'ouverture subséquente de nouvelles lignes ;
- d'accompagner la promotion de l'entrepreneuriat culturel et touristique, et l'aménagement de sites touristiques ;
- de construire des centres de loisirs et de proximité et de réhabiliter certains stades régionaux.

L'ensemble de nos actions visant l'accroissement de la productivité des branches d'activités a été posé dans le respect de la préservation de l'environnement, dans une perspective de développement durable.

En effet, les résultats enregistrés en matière de gouvernance environnementale sont également très appréciables.

Ils découlent notamment de la promotion de l'économie verte, de la lutte contre les changements climatiques et la gestion durable des ressources forestières, fauniques et de l'assainissement du cadre de vie.

Dans ce domaine, outre l'élaboration de la stratégie de développement des éco-villages, les acquis majeurs peuvent se résumer comme suit :

- le démarrage de la mise en place des investissements dans 43 éco-villages pilotes ;
- la mobilisation de plus de 10 milliards FCFA auprès des Fonds Vert pour le Climat en vue du financement du développement durable ;
- et enfin, la mise à jour à hauteur de 80% des indicateurs de l'Observatoire national de l'environnement et du développement durable.

Le développement du capital humain a été l'objectif majeur de nos politiques sociales.

En matière de **santé**, la mise en œuvre de la politique sanitaire résultant du PNDES a amené à poursuivre les actions emblématiques des engagements du Président du Faso.

Il s'agit :

- de la gratuité des soins pour les femmes et les enfants de moins de 5 ans que nous avons élargie aux personnes indigentes, ce qui a contribué à réduire la létalité due au paludisme chez les enfants de moins de 5 ans ;
- de la construction, l'équipement et la normalisation des structures sanitaires, afin de réduire le rayon moyen d'action théorique des formations sanitaires de 6,7 km en 2015 à 6,3 km en 2019 ;
- de la transformation des CHR en CHU avec le renforcement de leur personnel par l'affectation de médecins spécialistes ;
- de la gratuité de la planification familiale qui a permis de renforcer l'accès des femmes à la contraception moderne.

Dans **le secteur de l'eau**, l'engagement « zéro corvée d'eau » reste la référence de nos actions.

Elles se sont traduites par la réalisation et la réhabilitation de nombreux forages, de systèmes d'Adduction d'eau potable simplifiés, de nouveaux branchements au réseau d'adduction d'eau de l'ONEA.

Entre 2016 et 2020, le Gouvernement a également construit et réhabilité une quarantaine de barrages pour la mobilisation de l'eau de surface, dans la perspective d'alimenter en eau certaines de nos villes.

Toutes ces actions ont favorisé l'accès des populations à l'eau potable. Ainsi, le taux d'accès à l'eau potable est passé de 72,4% en 2016 à 76,4% en 2020.

Au titre de **l'assainissement**, le programme déployé depuis 2016 a permis de construire des latrines à usage familial ou collectif, des centres de traitement et de valorisation des déchets plastiques.

Environ 260 mille habitants supplémentaires en milieu rural et urbain sont bénéficiaires de ces réalisations.

Dans **le domaine de l'urbanisme et de l'habitat**, le **Programme 40 000 logements sociaux et économiques a été poursuivi** en 2020. Plus de 1 000 habitations ont été construites, portant à 5 750, le nombre total de logements réalisés entre 2016 et 2020.

Ces résultats sont tributaires des difficultés liées à :

- la mobilisation du foncier urbain pour les besoins des aménagements publics ;
- la mobilisation d'un financement approprié pour la production de logements accessibles aux populations ;
- l'implication des acteurs privés de la promotion immobilière.

**Monsieur le Président,**

**Honorables Députés,**

L'éducation nationale a également été l'un des secteurs les plus affectés par la situation sanitaire et sécuritaire. Elle a occasionné la fermeture de certains établissements dans les zones à défis sécuritaires et provoqué l'arrêt momentané des activités pédagogiques sur l'ensemble du territoire national.

Dans le contexte de la pandémie, le Gouvernement a travaillé à la reprise des cours dans les classes d'examens et à l'évaluation, suivie de la validation de l'année scolaire.

Nous pouvons nous réjouir particulièrement de l'organisation réussie des examens de l'année scolaire 2019/2020.

Cette performance est à l'actif de l'ensemble des acteurs de l'éducation qui se sont investis pour que nous puissions ensemble sauver l'année et rouvrir plus de 400 établissements dans les zones à défis sécuritaires.

Les difficultés que nous avons rencontrées n'ont donc pas altéré notre détermination à poursuivre et réussir la mise en œuvre des politiques éducatives à travers le renforcement de l'accès et de la qualité de l'éducation dans les différents ordres d'enseignement.

Tous les progrès significatifs réalisés par notre système éducatif, l'ont été suite à des choix raisonnés du Gouvernement et des acteurs, d'adapter l'éducation aux besoins de notre économie et aux exigences de l'environnement international.

C'est ce qui justifie :



- la création des établissements d'enseignement et de formation technique et professionnelle ;
- les réformes institutionnelles et des programmes d'enseignement et de formation.

**Monsieur le Président,**

Je m'en voudrais de ne pas exprimer toute mon amertume devant les soubresauts que connaît le monde scolaire depuis quelque temps. J'appelle solennellement tous les acteurs du système éducatif et particulièrement les élèves, à cesser les violences inacceptables dans les établissements d'enseignement et à reprendre les cours, afin de terminer l'année scolaire.

Je les invite à savoir raison garder, dans la mesure où l'organisation prochaine des assises nationales sur l'éducation offrira l'occasion de penser l'école de demain.

Dans le domaine de **l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation**, le Gouvernement a accordé une grande priorité à la création et à l'ouverture des centres universitaires régionaux.

Pour ce faire, nous travaillons à les rendre opérationnels, en accélérant les investissements, l'équipement des infrastructures et en poursuivant le recrutement et l'affectation du personnel enseignant et de recherche.

Par ailleurs, afin de rendre effectif le basculement vers les formations techniques et professionnelles dans l'enseignement supérieur, le Gouvernement a continué le processus d'opérationnalisation de l'Ecole polytechnique de Ouagadougou.

Nous pouvons nous satisfaire d'avoir engagé l'opération « **un étudiant, un ordinateur** », pour améliorer les conditions d'apprentissage et la qualité de la formation universitaire. Ainsi, en 2020, plus de 8 000 ordinateurs ont été mis à leur disposition.

Enfin, l'accroissement substantiel du financement de la **Recherche et de l'Innovation** en tant que leviers de développement, a permis la mise en route des premiers programmes fédérateurs de recherche et la sécurisation des stations de recherche.

**Dans le cadre de l'accès des jeunes et des femmes à l'emploi et à la protection sociale**, de nouveaux agents ont été recrutés au profit de l'Administration publique et de jeunes diplômés ou qualifiés, engagés sur les chantiers de développement.

Le Gouvernement a travaillé dans l'optique de promouvoir et dynamiser l'autonomisation économique et l'employabilité de ces acteurs importants de notre société. La formation professionnelle et l'apprentissage ainsi que le financement des microprojets ont été les leviers sur lesquels le Gouvernement a agi.

Nous avons ainsi formé plus de 109 mille jeunes à l'entrepreneuriat.

Les différents fonds nationaux ont mis à la disposition de 69 000 jeunes et femmes, des crédits pour financer leurs projets. En outre, 714 mille activités génératrices de revenus (AGR) ont été soutenues par le Fonds d'appui aux activités génératrices de revenus des femmes (FAARF).

Nous avons aussi aidé les jeunes et les femmes porteurs d'initiatives entrepreneuriales ou d'activités génératrices de revenus, à s'affranchir de leur vulnérabilité.

### **Honorables Députés,**

Nonobstant les multiples difficultés qui ont jalonné la période de mise en œuvre du PNDES, nous avons engrangé des résultats tout à fait acceptables, voire satisfaisants. Le taux d'exécution physique de ce référentiel est ressorti à 73,7% en fin 2020.

Sur le plan de son financement, nous avons fraîchement en mémoire que le document avait été adopté avec un besoin de financement qui s'élevait à 5 570 milliards de FCFA.

A la date du 31 décembre 2020, grâce au dynamisme de notre diplomatie financière, nous avons pu lever 5 035 milliards de FCFA, soit un taux de mobilisation du besoin de financement de 90%.

En y intégrant nos ressources propres dont le taux de mobilisation s'élève à 77%, le taux global de mobilisation des ressources pour financer le PNDES est ressorti à 82% au 31 décembre 2020.

En cette occasion solennelle, je voudrais réitérer ma profonde gratitude à tous nos partenaires pour le capital de sympathie dont le Burkina Faso a bénéficié de leur part, tout au long de la mise en œuvre du PNDES.

Ce référentiel de développement nous a permis d'engranger des acquis majeurs, notamment en termes de consolidation de l'Etat de droit et d'amélioration des conditions de vie de nos populations.

La stabilité de nos institutions que nous avons renforcée, et les résultats atteints en matière de transformation des bases productives de notre économie, ont fait aujourd'hui du Burkina Faso, un des pays les plus compétitifs de la sous-région.

Ces acquis ont permis de créer des emplois et des richesses dont la redistribution, à travers nos politiques sociales, a été largement en faveur des couches les moins favorisées.

Cependant, nous devons savoir que notre pays n'est pas encore sorti de sa situation de fragilité sécuritaire, sanitaire et socio-économique.

Le développement étant un processus dynamique et continu, l'atteinte d'un tel objectif est comme la poursuite de l'horizon qui s'éloigne au fur et à mesure que l'on s'en approche.

Mes sorties dans les régions m'ont davantage instruit sur les efforts qui restent à accomplir pour réduire durablement et significativement la pauvreté.

C'est à cet égard que le Président du Faso nous invite à travers son programme de société, à nous mettre : **« Ensemble et en mouvement pour reformer l'état, l'administration publique, garantir la sécurité, la stabilité et renforcer la résilience économique du Burkina Faso ».**

Les perspectives d'actions du Gouvernement s'inscrivent, comme je l'ai annoncé lors de ma déclaration de politique générale, dans quatre axes majeurs, à savoir :

- 1) la consolidation de la paix, de la sécurité et de la cohésion sociale et la promotion de la réconciliation nationale ;
- 2) l'approfondissement de la réforme des institutions et la modernisation de l'administration publique ;
- 3) la consolidation de la dynamique amorcée de transformation des bases productives de l'économie nationale ;
- 4) la consolidation du développement humain et de la solidarité.

Ces axes tirent leurs fondements des chantiers tracés par le Président du Faso et constituent également les orientations majeures du nouveau référentiel de développement en cours de finalisation.

**Monsieur le Président,**

**Honorables Députés,**

**Mesdames et Messieurs,**

Le progrès auquel nous aspirons tous est à portée de main, si nous savons nous unir autour de l'essentiel. L'atteinte de cet objectif ultime nécessite l'union sacrée des filles et fils du pays, aujourd'hui plus qu'hier, pour faire face aux différentes adversités.

Le Burkina Faso est un et indivisible. Tous les Burkinabè se doivent de se retrouver autour du Gouvernement, pour réaliser les chantiers du Président du Faso, dans le cadre de ce nouveau quinquennat 2021-2025.

Il est impératif que nous nous donnions la main pour construire le Burkina Faso et d'en faire un pays réconcilié avec lui-même qui s'impose dans le concert des nations.

Je lance donc un appel aux Burkinabè, d'ici et d'ailleurs, et à nos partenaires au développement, afin qu'ensemble, nous nous mobilisions pour la mise en œuvre du référentiel qui sera bientôt adopté.

Au terme de cet exposé sur la situation de la nation que je suis venu vous présenter, je vous réitère ma gratitude pour l'attention à moi accordée et je me tiens à votre disposition pour répondre aux questions qui seront formulées.

*Je vous remercie.*

# BURKINA FASO



*Unité - Progrès - Justice*